

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle

Argumentation

Curiosité Vivacité

Examen

Discours

Réflexion



Culture

Soutien

Exposé

Encadrement

Compréhension

Engagement



CESA

Centre d'études stratégiques aérospatiales

www.cesa.air.defense.gouv.fr



Le conseil pédagogique du CESA

sous le haut patronage du général d'armée aérienne Stéphane Abrial,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Marc Fumaroli, *de l'Académie française.*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Bruno Neveu (†), *membre de l'Institut.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Martine Méheut, *présidente de l'Association européenne des enseignants.*

Brigitte Debernardy, *contrôleur général des armées.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Claude Carlier, *président de l'Institut d'histoire des conflits contemporains.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Aymeric Chauprade, *professeur de science politique à l'université de Neufchâtel.*

Hervé Coutau-Bégarie, *président de l'Institut de stratégie comparée.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Préface

Quels enjeux guidaient le monde d'hier ? Quels impacts ont-ils eu sur nos sociétés ? Qui sont ces hommes ou ces femmes qui ont influencé le cours de l'histoire ? Quelle résonance a leur action ?

La mondialisation, le transfert de technologie, le terrorisme, la réforme de l'État, sont autant de thèmes d'actualité dont les racines plongent dans le passé, tout en apportant un éclairage pour comprendre le présent et préparer l'avenir.

« *Analyser hier pour mieux comprendre aujourd'hui* », pour être plus éclairé dans nos avis, remarques et décisions, c'est précisément le défi que la revue *Les Carnets du Temps* a décidé de relever en vous proposant une nouvelle rubrique : Résonance du passé. En rendant hommage à de grands hommes, en commémorant des événements majeurs et en abordant des thèmes d'actualité, la rédaction vous aidera à mesurer l'importance de l'histoire pour déchiffrer l'actualité, à susciter votre réflexion et à éveiller votre curiosité.

En toute quiétude (ces articles n'entreront pas dans le périmètre du CPC !), laissez voler votre esprit d'un lointain passé jusqu'aux questions essentielles de notre temps et grandes interrogations du futur.

Bonne lecture !

Directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales

Objectifs pédagogiques des publications du CESA

1. Les Carnets du Temps

Les Carnets du Temps s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. Les Fiches du CESA

Les Fiches du CESA complètent *Les Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par *Les Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. Les Cahiers du CESA

Les Cahiers du CESA constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et *Les Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

4. Le Bulletin de documentation

Le *Bulletin de documentation* met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

5. Penser les ailes françaises

Penser les ailes françaises a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la Défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

www.cesa.air.defense.gouv.fr

Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA)

1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
GBA Guillaume Gelée

Rédacteur en chef :
Lcl Luc Mathieu

Rédacteur en chef adjoint :
Asp Jeanne Thiberge

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Sgc Jérémie Alligier
Sgc Stéphane Lanzeray
Sgt Cassandre Davaïc

**Rédacteurs en chef
techniques :**

Cdt Cyril Marchand
Ltt Muriel Berger

Maquette :
M. Philippe Bucher

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Sgt Audrey Lahon
Cal Julien Biguine

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@air.defense.gouv.fr

Impression :
Atelier de photographie et de
reproduction de l'armée de l'air
(APRAA)
26, boulevard Victor
00450 ARMÉES

Direction de l'APRAA :
Ltt Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la respon-
sabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales

L'arme du pétrole 4

Économie

Existe-t-il un système monétaire international
contemporain ? 6

Stratégie

La décision stratégique..... 8

Philosophie

René Girard, la violence collective 10

Géopolitique

Géopolitique des pouvoirs transétatiques..... 12

Histoire de l'aéronautique militaire

1966 : le retrait de l'armée de l'air
du commandement militaire intégré de l'OTAN..... 14

Droit et institutions

La propriété industrielle 16

Sciences

Lavoisier..... 18

Histoire

Les religions en mutation à la fin du XX^e siècle 20

Pensée politique

La liberté 22

La bibliothèque essentielle

Histoire de la Chine, René Grousset 24

Résonance du passé

La mondialisation 26

Au fil de la plume..... 28

L'arme du pétrole

Le pétrole fournit 37% de l'énergie consommée dans le monde. Les échanges internationaux se font par oléoduc (38%) ou par mer (62%). Les grands oléoducs qui acheminent le pétrole jusqu'aux ports d'embarquement augmentent la vulnérabilité des approvisionnements et nécessitent un accord des pays traversés, parfois difficile à obtenir. De même les détroits formant des goulots d'étranglement deviennent des zones stratégiques dans l'approvisionnement mondial du pétrole. Les réserves d'énergie fossile sont concentrées essentiellement au Proche-Orient (56,1%) et en Amérique du Nord (15,3%). Les autres zones les plus représentatives sont : l'Afrique (8,7% dont 2,7% en Libye), l'Europe (4,6% en Russie et 3,2% en Asie centrale), l'Amérique latine (8,7% dont 6,1 au Venezuela) et l'Extrême-Orient/Océanie (2,5%). Avec une consommation toujours en forte progression sous la pression des pays émergents, Chine et Inde en tête, le pétrole est au cœur des relations internationales.

Les pôles de production de la ressource énergétique dominante mettent en jeu des rapports de puissance qui tournent souvent aux rapports de force. Objet de convoitises, source de conflits et de crises notamment économiques, le pétrole demeure par conséquent un sujet crucial de dimension internationale. L'oxymore « l'or noir » résume cet état de faits.

Octobre 1973, c'est la guerre entre Israël et les pays arabes. Les pays producteurs de pétrole utilisent pour la première fois « l'arme du pétrole ». Le 17 octobre 1973, les pays membres de l'OPEP annoncent qu'ils cessent immédiatement la vente de leur pétrole aux « amis d'Israël » : États-Unis, Afrique du Sud et Pays-Bas. Dans le même temps, ils augmentent le prix du baril de pétrole, passant de 3 à 11,65 dollars le baril (environ 69 dollars aujourd'hui). L'Europe et le Japon, obligés d'acheter le pétrole à prix d'or, voient leur économie fragilisée. Les États-Unis, gros producteurs de pétrole, sont moins touchés. C'est la prise de conscience de la limite des ressources naturelles mais aussi du pouvoir du pétrole. Ce « premier choc pétrolier » marque la fin de l'énergie facile et peu chère.

La géologie a voulu que les plus importantes réserves d'hydrocarbures soient sous les pieds de pays dont la stabilité et les dirigeants ne donnent pas toutes les garanties : l'Arabie Saoudite en proie aux doutes sur son rôle dans une région pétrolifère, l'Iran menant une politique inquiétante, la Russie avec la montée du nationalisme énergétique, le Venezuela et la Bolivie concernés par une pous-

sée populiste. Le prix du baril et la rareté de l'or noir font du pétrole une manne mais surtout une arme. Souvent confrontés à des résultats économiques peu flatteurs et/ou à des tensions sociales fortes, ces pays sont tentés de l'utiliser, voire d'en abuser.

Le pétrole est un des facteurs clés de la stabilité mondiale. Il suffit, comme actuellement, dans une période de tensions économiques, qu'un seul de ces dirigeants réduise sa production, pour que les Bourses réagissent instantanément et que la crainte d'une nouvelle crise économique mondiale resurgisse. Fragilisés, les pays consommateurs ont le choix entre deux attitudes.

- Soit une intervention militaire pour rétablir « une sécurité d'approvisionnement », comme cela s'est passé contre Saddam Hussein pendant la première guerre du Golfe. Si cette voie militaire n'est pas aujourd'hui fermée, elle semble en revanche très compromise. En effet, la deuxième guerre d'Irak a montré que même la puissante armée américaine n'est pas parvenue à normaliser l'extraction pétrolière dans les champs irakiens.

- L'autre attitude consiste à se rassurer en pensant que les dirigeants des pays producteurs sont dotés de raison : en fermant le robinet, ces dirigeants se privent de recettes conduisant à une asphyxie de l'économie. L'arme pétrolière tend à être une arme de dissuasion, menace potentielle qui peut apporter du poids dans les négociations.



DR

Le confort de cette voie pacifique est aujourd'hui malheureusement triplement bousculé. L'utilisation des ressources naturelles comme moyen de dissuasion est désormais courante. En 2006, en Ukraine, le président Poutine a mis à exécution un embargo sur le gaz, sensibilisant l'Europe sur le pouvoir russe en la matière. Par ailleurs, la solidarité de la Chine ne semble pas garantie en cas de crise. Enfin, il faut considérer l'évolution de la planète pétrolière : en 1960, les compagnies occidentales (les *majors*) avaient accès à 85 % des ressources du globe. Aujourd'hui, cette proportion est tombée à 16 %. Le reste du pétrole dépend des firmes nationalisées (Aramco, Gazprom, Petroleos de Venezuela...) dont le seul P.-D.G. est le chef de l'État.

Le pétrole n'a jamais été une matière première comme les autres, mais elle est aujourd'hui plus politique qu'elle ne le fut jamais en temps de paix.

Existe-t-il un système monétaire international contemporain ?

I. Le système de changes flexibles actuel est instable et réduit le rôle des États.

Au cours des années 1970, après l'abandon du système de Bretton Woods, les pressions sur le dollar, les chocs pétroliers et la montée inégale de l'inflation dans les pays industrialisés ont transformé le système monétaire international (SMI). En effet, jusqu'alors régulé par les gouvernements qui contrôlaient les mouvements de capitaux et finançaient les déficits par les réserves officielles de changes sous conditions de changes fixes, le SMI est passé sous le contrôle des marchés financiers à la faveur de la libéralisation des flux internationaux de capitaux. Les déficits de la balance des paiements sont donc désormais financés par le crédit international des banques et des marchés de titres, et leur soutenabilité passe par les jugements de multiples investisseurs financiers. Aussi les marchés financent-ils de forts déséquilibres extérieurs et les masses de capitaux échangés chaque jour sur les marchés financiers sont-elles désormais largement supérieures aux capacités d'intervention des États. Toutefois, leur instabilité induit des chocs macroéconomiques transmis à l'ensemble du SMI. Le rôle des intermédiaires financiers et de la bulle spéculative qui s'est développée en Asie en 1997 est à ce titre exemplaire.

Les intermédiaires financiers, considérant l'ancrage au dollar comme une garantie absolue de stabilité, empruntaient des sommes importantes en devises étrangères qui étaient ensuite prêtées à des fins d'investissements spéculatifs sans réel encadrement. Cette politique a engendré une détérioration de la qualité des investissements et le retrait des capitaux, forçant notamment la Thaïlande à abandonner l'ancrage du baht au dollar et à le dévaluer en juillet 1997. La crise mexicaine a, quant à elle, souligné les risques du financement d'un déficit extérieur élevé par des capitaux privés à court terme facilement réversibles. En 1994, les investisseurs ont considéré que le cours du peso était largement surévalué et ont brutalement retiré leurs capitaux, provoquant une grave crise de financement.

Le Fonds monétaire international (FMI) a, dans ces circonstances d'illiquidité, assumé son rôle de prêteur en dernier ressort, exigeant en contrepartie des engagements de politique économique d'autant plus stricts que les prêts étaient importants.



Siège
du FMI à
Washington
D.C.

DR

II. Le dollar reste le pivot d'un système de change impur.

On observe un large éventail de régimes de change. Ainsi, certains pays comme la Chine affichent une politique de change quasi fixe à l'égard du dollar. D'autres pays ont adopté une politique d'ancrage à une des trois devises clés (dollar, yen, euro) et s'engagent à tout faire pour maintenir la parité. Après la crise asiatique qui a révélé une grande fragilité des régimes des changes intermédiaires, le FMI a plaidé pour le choix entre un régime purement flexible et un régime fixe assorti d'exigences strictes du fait de la mobilité accrue des capitaux. Mais l'effondrement du système financier argentin en 2000 a également montré l'extrême faiblesse des systèmes parfaitement fixes.

Depuis l'abandon du système de Bretton Woods, une monnaie nationale, le dollar, a conservé son statut de monnaie internationale dominante comme monnaie de transaction, de réserve et de placement. Le dollar étant inconvertible en or, l'actuel SMI comporte un étalon devise qui est lui-même volatil. Imaginez-on un mètre élastique ?

En changes flexibles, le gonflement des déficits américains devrait conduire à un affaiblissement du dollar et à un redressement des monnaies concurrentes. Or, depuis six ans, les banques centrales asiatiques ont accumulé plus de 1 500 milliards de réserves en dollars, ce qui a permis d'empêcher une appréciation de leurs devises mais retarde l'ajustement de la dette extérieure des États-Unis et fait peser un doute grandissant sur sa soutenabilité. La Chine s'attache au surplus à éviter une dépréciation du dollar qui équivaldrait à une forte baisse de la valeur de ses réserves.

Il est probable que lorsque le gouvernement chinois cherchera à redéployer la croissance sur la consommation intérieure, le coût des importations l'incitera à modifier son régime de change comme l'y incitent déjà les États-Unis. Mais les risques financiers en cas d'une rupture de l'ancrage et donc d'une dévalorisation des réserves en dollars sont importants. De plus, le FMI pourrait souffrir d'un manque de moyens en cas de crise en Chine d'une ampleur comparable à celle du Mexique en 1994.

On peut hésiter à qualifier le système contemporain d'étalon dollar, de système monétaire international tant sa potentialité d'instabilité pourrait être élevée. Sa régulation est cependant assurée par les institutions internationales, dont le G7, et par les marchés.

La décision stratégique

La stratégie est censée avoir une vision globale et à long terme, mais elle est à la merci de changements continuels, imprévisibles, dès lors qu'elle est dépendante de la tactique : « *Devant la victoire tactique se taisent les prétentions de la stratégie, qui doit savoir s'adapter à la situation nouvellement créée* »⁽¹⁾. Conséquence inévitable, qu'oublie régulièrement les adeptes de la planification rigide : « *Il n'y a pas de plan d'opérations qui puisse avec quelque certitude s'étendre au-delà de la première rencontre avec les principales forces de l'ennemi* »⁽²⁾.

Complexité de la décision stratégique

La décision stratégique est dominée par une extrême variabilité. Elle dépend de paramètres multiples. Elle doit procéder à une évaluation :

- de l'enjeu ;
- des moyens ;
- des risques ;
- des circonstances.

1. L'enjeu. Il se situe à différents niveaux et il est nécessaire de bien distinguer les fins politiques (le langage commun parle des buts de guerre) des objectifs stratégiques. Cette distinction est souvent perdue de vue et il en résulte de la confusion. Sur le plan opérationnel, il faut apprécier la cohérence de tel ou tel objectif avec la conduite générale des opérations.

L'histoire militaire, même récente, est pleine d'exemples de décisions fondées sur une mauvaise évaluation de l'enjeu, tant sur le plan politico-stratégique que dans la conduite des opérations.

2. Les moyens. C'est, *a priori*, la variable la plus facile à appréhender, dès lors qu'elle est largement indépendante du comportement de l'ennemi. Mais une telle impression est superficielle. Il faut d'abord choisir les moyens à employer ; puis, ceux-ci choisis, la manière dont ils vont l'être ; enfin, il faut tenir compte de l'incertitude qui s'attache à l'option retenue.

Le choix des moyens dépend, à la fois, des possibilités de l'acteur, mais aussi de la nature du problème posé, ce qui renvoie aux fins.

3. Les risques. « *La guerre ne peut être faite sans risques* » ; « *À la guerre, on voit ses maux et on ne voit pas ceux de l'ennemi. Il faut montrer de la confiance* », a dit Napoléon. Tout l'art de la guerre consiste à prendre des risques appréciés, à faire preuve d'audace sans tomber dans la témérité : il faut que les moyens

soient proportionnés aux enjeux, ou au moins, qu'ils ne soient pas manifestement disproportionnés. La prise de risque intervient à tous les niveaux, accroissant d'autant la marge de l'aléatoire, mais permettant, en contrepartie, de réparer les conséquences d'une décision défectueuse prise en amont. L'opératif et la tactique peuvent ainsi racheter une erreur stratégique.

Cette prise de risque est aujourd'hui refusée par certains décideurs qui voudrait ne s'engager qu'avec l'assurance de ne pas subir de pertes : poussée à l'extrême, cette tendance aboutit au slogan du « *zéro mort* » et à la recherche d'une guerre robotisée.

Le facteur déterminant, dans l'évaluation du risque, est l'ennemi : « *On peut oser devant un Mack [le vaincu d'Ulm] ce qu'on n'osera pas devant un Napoléon* ». Mais il faut aussi compter avec le terrain, l'imprévu... et, surtout, proportionner le risque à l'enjeu. C'est le sens de la trop célèbre formule de Corneille : « *À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire* ».

4. Les circonstances. On dit que l'histoire ne se répète jamais et pourtant, son étude suggère des analogies continues. De fait, s'il existe des constantes, aussi bien géographiques que techniques ou humaines, il n'y a pas de déterminisme : les conditions particulières de chaque conflit doivent toujours être prises en considération. Conditions particulières tenant tant à la géographie (configuration du théâtre de la guerre) qu'à la conjoncture politique, diplomatique ou militaire : les intentions et les capacités supposées de l'ennemi sont bien sûr, ici aussi, l'élément déterminant.

C'est la confrontation de ces différentes variables qui permettra le choix le plus adapté, c'est-à-dire celui qui fera sa part à l'audace en éliminant la témérité et qui parviendra à intégrer un ensemble de données disparates dans une conception globale : **la manœuvre stratégique**.

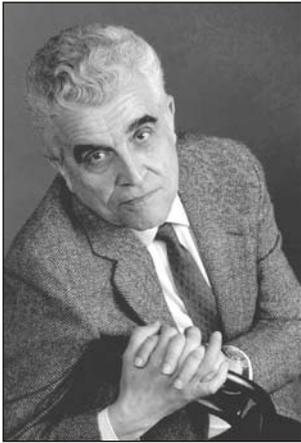
La prise en compte de tous ces paramètres ne permettra jamais d'éliminer toutes les hypothèses pour n'en retenir qu'une. La caractéristique majeure de la stratégie est son caractère probabiliste. Au-delà de toutes les variables que l'on peut théoriquement évaluer de manière objective (l'enjeu, les moyens ou le terrain) il demeure une part irréductible qui ne peut relever que d'une appréciation subjective : celle qui tient au comportement imprévisible de l'ennemi. Ce dernier va prendre ses précautions pour assurer le secret de sa manœuvre et bénéficier de la surprise. Un service de renseignement efficace est une des garanties pour prévoir et devancer ce qu'il va faire.

1. Helmuth von Moltke, *Sur la stratégie*.

2. *Id. Ibid.*

René Girard, la violence collective

Avec le thème de la violence collective, René Girard cherche à nous faire comprendre ce qui a « hominisé » l'homme par canalisation de la violence intime.



DR

La violence originaire consiste dans l'expérience par un cœur de mouvements extérieurs qui le violent. Et ce n'est que de façon dérivée que tous les aspects extérieurs qui peuvent provoquer cette expérience du cœur deviennent violents. Le sacré, comme le divin, ne signifient rien, selon Girard, tant qu'ils ne sont pas rattachés à l'expérience intérieure. Ainsi tous ces aspects, tantôt immondes, tantôt sublimes, que sont le sang menstruel, la sexualité, le cadavre, symbolisent l'horreur et deviennent alors sacrés.

C'est pourquoi les sociétés primitives n'ont réussi à se constituer qu'en canalisant la violence dans des cérémonies au cours desquelles on sacrifiait une victime humaine ou animale. Les animaux, d'instinct, mettent une limite à leur violence : ceux d'une même espèce ne se tuent pas entre eux.

Les hommes n'ont pas ce frein. La violence réciproque menace d'anéantissement toute société. Au début de l'humanité la violence de chacun contre chacun s'est déchaînée dans une crise mimétique car, selon Girard, le désir de l'autre n'est jamais spontané : c'est parce qu'une femme est désirée que l'on veut imiter celui qui la possède. La rivalité est une conséquence de l'imitation. On désire toujours par un intermédiaire.

C'est alors le rite du sacrifice qui a permis aux hommes de survivre en détournant la violence commune sur une victime arbitraire qui devenait sacrée et que l'on vénérât ensuite pour ses bienfaits, puisqu'elle avait permis à la communauté de retrouver la paix, au moyen d'un meurtre qui ne serait pas vengé.

Les hommes ne peuvent faire face à la vérité insoutenable de leur propre violence sans risquer de s'abandonner à elle. C'est pourquoi, par le sacrifice, la violence devient fondatrice et non plus destructrice. Le sacrifice est une technique d'apaisement cathartique.

Le rôle des interdits est justement de ménager une zone de non-violence indispensable au développement de tout ce qui fait l'humanité de l'homme. Eux seuls fondent la « polis », le vivre-ensemble. Et le sacrifice est la transgression rituelle de l'interdit.

Ainsi à la violence réciproque des individus se substitue la violence unanime de tous contre un seul qui fonde la communauté. Le coupable présumé libère la communauté de sa culpabilité.

Tel est le rôle du bouc-émissaire.

Dans les sociétés évoluées il n'y a plus de sacrifices rituels parce qu'on a remis à l'institution judiciaire le soin de venger le crime.

Le postulat fondamental de René Girard consiste à accepter que la violence ne puisse être désirée en elle-même : le cœur humain est incapable de consentir à la violence pour elle-même. Mais le sacrifice rend possible de goûter la violence sans sombrer en elle et, grâce à cette distance, permet de goûter la mort sans mourir.

Si les sociétés évoluées ont inventé des institutions politiques se substituant au sacrifice, Girard nous permet cependant de réfléchir à l'existence réelle de la violence en deçà de ces garde-fous, existence qui peut toujours surgir et violer ces mêmes institutions.

Bibliographie

- **René Girard**, *La Violence et le sacré*, Pluriel-Poche. *Des choses cachées depuis la fondation du monde.*
- **Hannah Arendt**, *Du mensonge à la violence.*
- **Yves Michaud**, *La Violence.*

Géopolitique des pouvoirs transétatiques

D'une complexité croissante, la mondialisation actuelle se caractérise par une montée en puissance de nouveaux acteurs sur la scène internationale. La vision prédominante du monde, d'inspiration essentiellement réaliste, n'accorde qu'une place et un pouvoir limités aux entités autres qu'étatiques. En cela, elle s'oppose à l'école transnationaliste, apparue dans les années soixante-dix, notamment incarnée par Joseph Nye et Robert Keohane. En effet, le transnationalisme consacre la primauté des acteurs transétatiques dans les relations internationales. Ainsi, définies comme « *toute relation qui, par volonté délibérée ou par destination, se construit dans l'espace mondial au-delà du cadre étatique national et qui se réalise en échappant au moins partiellement au contrôle ou à l'action médiatrice des États⁽¹⁾* », les relations transnationales tendraient à marginaliser l'État. Cependant, elles n'existent qu'en se positionnant par rapport à lui (en étant soit en dehors soit contre lui), signe incontestable que le fait transétatique ne supprime pas le fait étatique.

Quel type de relation s'établit alors entre État et organisations transétatiques ? Une relation de concurrence existerait entre ces deux entités, une compétition entre le monde autonome « multicentré » des réseaux transétatiques et le monde stato-centré. Cependant, cette recomposition de l'espace mondial ne s'analyse pas seulement en termes d'affrontement ou de substitution. Elle s'envisage davantage comme l'apparition de nouvelles interactions entre deux entités consubstantielles⁽²⁾.

En outre, cette interdépendance croissante contribue à complexifier l'espace mondial. Cette complexité s'explique d'une part par la multiplicité des réseaux, et d'autre part, par leurs caractéristiques. Profitant des nouvelles techniques, les réseaux se multiplient dans tous les domaines, de la finance internationale à la religion, de la criminalité à l'action sociale, syndicale. Ils sont généralement peu institutionnalisés, fonctionnent sans ancrage territorial et se caractérisent par une forte réactivité. Leur périphérie bénéficie également d'une certaine autonomie. Outre les firmes multinationales, appartenant à une catégorie particulière, cette théorie s'illustre à travers deux grands types de réseaux.

Tout d'abord, la criminalité transnationale dans son ensemble cherche soit à contourner l'État, soit à le déstabiliser, en particulier lorsqu'il est défaillant. Ces

organisations couvrent un large spectre d'activités, du trafic de drogue aux crimes informatiques. Al Qaida, exemple sans aucun doute le plus connu, incarne ce type de réseau. Le terme de mouvance terroriste témoigne de la difficulté d'en cerner les contours et les ramifications. Son espace d'action se joue des frontières tout en s'affranchissant d'une structure parfaitement hiérarchisée, rigide, nuisible à ses agissements. Ce type d'organisations constitue un véritable défi à l'ordre mondial.

Le deuxième type de réseaux cherche davantage à véhiculer des idées, des schémas de pensée ou à défendre une cause particulière. Ils participent à l'idée qu'une société civile mondiale émerge et s'impose sur la scène internationale. Deux catégories de réseaux coexistent. D'une part, les réseaux d'action sociale (*Transnational Advocacy Networks*, TAN) se préoccupent davantage des aspects sociaux et environnementaux. D'autre part, les *Transnational Movements* (TSN) visent à influencer la politique des États, en émettant des rapports et des recommandations, voire en les conseillant directement. Dans cette catégorie, l'organisation *Council on Foreign Relations*⁽³⁾ revendique clairement son indépendance et son impartialité tout en affirmant que son objectif principal est d'expliquer la politique étrangère américaine et le rôle de l'Amérique dans le monde. Elle s'évertue également à renforcer les liens transatlantiques. Pour ce faire, elle s'appuie sur plus de 3 000 membres, provenant des milieux politico-militaires, des organisations internationales, des milieux économiques, médiatiques et du renseignement, notamment de la CIA. Cette composition explique l'influence qu'elle exerce dans le monde. Ce type de pouvoirs transétatiques obéit indéniablement à une logique nationale, celle d'imposer la vision politique américaine.

Si les pouvoirs transétatiques tentent de subvertir les allégeances classiques de l'État, ce dernier n'en demeure pas moins l'acteur majeur des relations internationales. Sa puissance et son influence, qu'aucun de ces nouveaux acteurs n'est parvenu à égaler (en excluant les États faillis), jouent un rôle décisif dans le système international. Pour preuve de son omnipotence, les réseaux transétatiques recherchent par divers moyens, à divers degrés et sous différentes formes, à interagir sur sa politique.

1. Badie Bertrand et Smouts Marie-Claude, *le Retournement du monde, Sociologie de la scène internationale*, Presses de Sciences-po, Paris, 1999.

2. Aymeric Chauprade, *Géopolitique, constantes et changements dans l'histoire*, 3^e édition, Ellipses, Paris, 2007.

3. Cf. www.cfr.org.

1966 : le retrait de l'armée de l'air du commandement militaire intégré de l'OTAN

Au début des années 1960, l'armée de l'air entame une phase d'évolution fondamentale. Chargée par le Gouvernement de mettre en œuvre l'arme nucléaire, elle contribue en partie au retrait de la France du commandement militaire intégré de l'OTAN en 1966.

La France et l'OTAN

L'armée de l'air fait partie de l'OTAN depuis 1949. L'Organisation du traité de l'Atlantique nord est une alliance militaire défensive qui cherche à préserver l'Europe face à la menace soviétique ainsi que la liberté et la sécurité des pays membres de l'« Alliance atlantique ». Ainsi, en plus de la défense aérienne du territoire national, l'armée de l'air participe à la défense de l'Europe occidentale avec les autres composantes des forces armées françaises et les forces alliées. L'armée de l'air bénéficie alors dans la décennie 1950 de crédits et d'avions américains.

À son retour au pouvoir en 1958, le général de Gaulle veut que la France retrouve une indépendance nationale (être souveraine) et sa place d'avant guerre sur la scène internationale. Essuyant un refus américain et anglais d'inclure la France dans une direction tripartite de l'« Alliance atlantique », de Gaulle décide de désengager progressivement la France du commandement militaire intégré de l'OTAN car il conteste la domination des États-Unis dans cette alliance militaire. Pour que la France ait les moyens d'assurer sa défense et une politique autonome, ses industries de pointe doivent réaliser les matériels nécessaires. L'armée de l'air ne peut pas dépendre d'un constructeur étranger : c'est une question d'autonomie stratégique, de prestige national, en plus des intérêts économiques liés au développement de l'industrie aéronautique.

Réorganisation et rôle accru de l'armée de l'air dans la défense

Il devient ainsi impératif pour la France de se doter de la bombe atomique et de ses vecteurs. De Gaulle donne l'impulsion finale au programme nucléaire lancé au début de la décennie. Le 7 janvier 1959 est signée l'ordonnance sur l'organisation générale de la Défense : la défense nationale doit être à la fois permanente et universelle. L'armée de l'air connaît une réorganisation de ses

structures afin de s'adapter à la mise en place d'un armement atomique. En effet elle a la responsabilité de mettre en œuvre les deux premières générations des forces nucléaires stratégiques : vecteur piloté et système balistique sol-sol.

En 1960, le Gouvernement fonde le développement des forces armées sur des lois de programme qui doivent permettre à la France de se doter des armements et des équipements nécessaires. La première loi de programme militaire – votée en 1960 – lance la fabrication du *Mirage IV-A*, vecteur aérien piloté de l'arme nucléaire. De 1962 à 1964, l'armée de l'air est organisée en sept grands commandements spécialisés soutenus par quatre régions aériennes : on compte entre autres les Forces aériennes stratégiques (FAS), la Force aérienne tactique-1^{re} Région aérienne (FATac-1^{re} RA), le Commandement air de la défense aérienne (CAFDA). Fin 1964 la France dispose de la « dissuasion du faible au fort » avec l'entrée en service opérationnel du *Mirage IV-A* au sein des FAS : l'armée de l'air assure la veille nucléaire.

Le retrait du commandement militaire intégré de l'OTAN et ses conséquences

La deuxième loi de programme militaire, lancée en 1965, prévoit la création d'un système de missiles balistiques et le développement d'un armement atomique tactique. Le 7 mars 1966 le général de Gaulle adresse au président des États-Unis une lettre annonçant le retrait des forces françaises de l'OTAN. À partir du 1^{er} juillet 1966 les forces françaises stationnées en Allemagne ne sont plus placées sous commandement de l'OTAN. Les forces étrangères basées en France doivent quitter le territoire national à la date du 1^{er} avril 1967.

Cependant, la France reste un pays membre du traité de l'Atlantique nord car la solidarité des alliés face à la menace soviétique est indispensable. En août 1967, la France signe avec l'OTAN un accord prévoyant, en cas de conflit, une coopération des armées françaises avec les forces alliées. La France ne remet pas en cause la traversée de son territoire par les pipelines qui ravitaillent les forces de l'OTAN. L'armée de l'air poursuit sa participation annuelle aux exercices interalliés et ses échanges avec l'*US Air Force* et la *RAF*. Elle collabore à la mise en place de l'installation radar *NADGE* qui relie le système d'alerte aérienne hexagonal à celui couvrant l'Europe occidentale. En 1971-1972, la force nucléaire française se dote de deux autres composantes : des missiles sol-sol balistiques stratégiques installés au plateau d'Albion et des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

La propriété industrielle

Parce qu'elle comporte nécessairement une part de la conscience de son inventeur, une création représente la première forme de propriété. Elle est néanmoins mêlée à des informations émanant de créations antérieures, elles-mêmes propriétés d'autres personnes. Cette chaîne d'innovations est un moteur de croissance essentiel pour les sociétés et il est donc primordial de la protéger. Pour ce faire, le **Code de la propriété intellectuelle** régit non seulement les droits relatifs à la propriété industrielle mais aussi ceux relevant de la propriété artistique et littéraire.

Si la notion de propriété intellectuelle remonte à plusieurs siècles avant notre ère, la nécessité d'une protection internationale de la propriété industrielle est devenue manifeste à Vienne en 1873 lorsque des exposants étrangers refusèrent de participer au Salon international des inventions par crainte que leurs idées ne soient dérobées et exploitées dans d'autres pays. Ce sentiment a conduit, en 1884, à l'entrée en vigueur de la **Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle**. Elle « *s'applique non seulement à l'industrie et au commerce proprement dits, mais également au domaine des industries agricoles et extractives et à tous produits fabriqués ou naturels* ». Elle régit « *les brevets d'invention, les modèles d'utilité, les dessins ou modèles industriels, les marques de fabrique ou de commerce, les marques de service, le nom commercial et les indications de provenance ou appellations d'origine, ainsi que la répression de la concurrence déloyale* ». La délivrance des titres de propriété industrielle est à la charge d'offices nationaux, tels que l'INPI (Institut national de la propriété industrielle), ou supranationaux, comme l'Office européen des brevets. La protection internationale de la propriété industrielle est administrée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), institution spécialisée des Nations unies comptant aujourd'hui 184 États membres. Elle régit notamment le **traité de coopération en matière de brevets**, le **système de Madrid** pour la protection des marques, et le système de La Haye pour les **dessins et modèles industriels**.



DR

En conférant un droit exclusif à son titulaire, le **brevet** garantit la protection d'une invention pour une durée de vingt ans au cours de laquelle elle ne peut être

utilisée sans consentement. En contrepartie, le détenteur est tenu de divulguer publiquement des informations concernant son œuvre afin d'enrichir le fonds général de connaissances. Le but fondamental du brevet est donc de proposer à l'innovateur un échange entre un monopole temporel et la publication détaillée de sa découverte. **Les marques** permettent, quant à elles, une différenciation des produits ou des services similaires offerts par des producteurs ou des fournisseurs différents. Leur protection peut être renouvelée indéfiniment. Quant aux **dessins ou modèles industriels**, ils présentent l'aspect ornemental ou esthétique d'un objet. Lorsqu'un modèle industriel est protégé, son titulaire possède le droit exclusif de s'opposer à toute copie ou imitation et contribue donc à garantir un revenu équitable des investissements consentis. Cette protection est par ailleurs avantageuse pour l'ensemble du public dans la mesure où elle favorise la diversification de l'offre et encourage la loyauté de la concurrence et des pratiques commerciales.

Les actes constituant une violation des droits de propriété industrielle ne doivent cependant pas être confondus avec les actes de **concurrence déloyale** ou de parasitisme, préjudiciables aux acteurs économiques. Il n'est effectivement pas toujours facile de différencier les actes fautifs des actes déloyaux ne respectant pas une certaine morale des affaires. Trois types d'actes de concurrence déloyale peuvent néanmoins être distingués, leur but étant généralement de détourner une clientèle : ceux créant une confusion avec les produits, les services, les activités industrielles et commerciales d'une entreprise, ceux trompant sciemment le public sur les caractéristiques de produits et de services et ceux visant à discréditer les offres d'une entreprise (en cas de diffamation, cela relève du Code pénal). Une action en concurrence déloyale peut donc être intentée en complément d'une action en contrefaçon auprès des instances judiciaires, civiles ou commerciales.

La propriété industrielle est fondée sur un arbitrage entre l'incitation à créer et la préservation des créations. Cette démarche, régie par le Code de la propriété intellectuelle, se caractérise par la délivrance de titres de propriété industrielle. Ils permettent la reconnaissance du créateur et la protection de son œuvre. Ils constituent un cadre juridique propre à favoriser le développement économique et l'amélioration de la qualité de vie humaine.

Lavoisier

Antoine Laurent de Lavoisier (1743-1794) est considéré comme un des pères de la chimie moderne. Il énonça la première version de la loi de conservation de la matière, identifia et baptisa l'oxygène, participa à la réforme de la nomenclature chimique et récusait la théorie phlogistique⁽¹⁾. En 1793, la Convention, qui ordonna l'arrestation de tous les fermiers généraux, le fit condamner à l'échafaud.



DR

Né en 1743 à Paris, Lavoisier est le fils d'un procureur au Parlement. Licencié en droit en 1764, il entame sa carrière au barreau de Paris. Nommé percepteur d'impôt à la ferme générale⁽²⁾ en 1769, il est cependant très intéressé par les sciences et fréquente le laboratoire de chimie du professeur Guillaume Rouelle. Il suit les cours de mathématiques et d'astronomie de l'Abbé de la Caille et assiste aux conférences du botaniste Bernard de Jussieu.

Élu membre à l'Académie des sciences en 1768, il est nommé régisseur des poudres et salpêtres. Son travail se traduit par l'amélioration de la production de la poudre explosive. En effet, il réussit à quintupler la production de salpêtre grâce au développement des nitrières artificielles. Dans son laboratoire de l' Arsenal, Lavoisier entreprend ses premières expériences en chimie : **introduisant l'usage systématique de la balance**, il entame ses **travaux sur la combustion** dès 1774. Ses expériences lui permettent de faire l'analyse de l'air et d'identifier l'oxygène. Il démontre le rôle de cet atome dans la respiration végétale et animale ainsi que dans la formation de la rouille. Il prouve également que l'eau est obtenue par combustion de l'hydrogène et qu'elle ne constitue donc pas un corps simple. Il établit de même la composition du gaz carbonique dès 1781, grâce à ses travaux sur le diamant. Toutes ces expériences ont permis l'élaboration de la **loi de conservation de la matière**, connue sous le nom de **loi de Lavoisier**⁽³⁾.

La chimie de l'époque est alors émaillée de termes colorés, complexes et peu rigoureux, difficiles à utiliser et qui ne reflètent pas la réalité des substances

qu'ils définissent (« safran de Mars », « fleur de bismuth », « beurre d'arsenic », « kermès minéral », « cristaux de Lune »...). De plus, une seule substance peut porter plusieurs noms ou, au contraire, un même nom peut désigner des substances distinctes. En 1787, Lavoisier ainsi que d'autres chimistes soumettent à l'Académie leur projet de réforme décrit dans la *Méthode de nomenclature chimique*. Celle-ci se fonde sur la distinction entre corps simple et corps composé, introduit un certain nombre de termes comme « sulfates », « acétates », « borates » et abandonne le terme de « phlogistique ». L'ensemble des chimistes se ralliera alors à ces redéfinitions des éléments chimiques et par-là même à la **doctrine anti-phlogistique de Lavoisier**. Publié en 1789, le *Traité élémentaire de chimie* expose la nouvelle nomenclature chimique élaborée deux ans plus tôt et participe à l'enseignement de la chimie au profane. Avec ce traité, Lavoisier désire, d'une part, présenter l'ensemble de la chimie en un tableau exhaustif et, d'autre part, fixer la révolution chimique en formant de nouveaux chimistes.

En ces temps révolutionnaires, Lavoisier partage l'enthousiasme populaire. Député suppléant aux états généraux de 1789, il participe au développement du système métrique afin de fixer l'uniformité des poids et des mesures sur tout le territoire français et tente de réformer le système monétaire et d'imposition. Mais en 1793, après avoir dissous l'Académie, la Convention exige l'arrestation de tous les fermiers généraux. « *La République n'a pas besoin de savants ni de chimistes* »⁽⁴⁾. Lavoisier, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, est guillotiné le 8 mai 1794.

Le mathématicien Joseph Louis Lagrange (1736-1813) dira le lendemain : « *Il ne leur a fallu qu'un moment pour faire tomber cette tête et cent années peut-être ne suffiront pas pour en reproduire une semblable.* »

1. Théorie scientifique obsolète concernant la combustion.
2. Sous l'Ancien Régime, organisme de recouvrement des impôts indirects.
3. Sur le plan scientifique, la paternité de cette loi est attribuée à Lavoisier, alors que d'un point de vue philosophique, Anaxagore de Clazomènes (500-428 av. J.-C.) affirmait déjà que : « *Rien ne naît ni ne périt, mais des choses déjà existantes se combinent puis se séparent de nouveau* ».
4. Réponse du président du Tribunal révolutionnaire, Jean-Baptiste Coffinhal, à Lavoisier qui avait requis un sursis pour pouvoir achever une expérience.

Les religions en mutation à la fin du XX^e siècle

La croyance commune prête aux religions un déclin dans la société contemporaine. Pourtant le concept de religion se caractérise aujourd'hui par son universalité et par la multiplicité de croyances et de rites. Pour comprendre la modernité religieuse, il ne faut pas parler de « déclin des religions », mais de religions en mutations.

Une sécularisation à double aspect

Dans les sociétés occidentales, la sécularisation désigne la remise en cause du pouvoir politique et économique de l'Église et le recul des croyances et des pratiques. Ce phénomène résulte d'un long processus historique comprenant trois étapes : émergence d'un pouvoir sacré, conflit entre pouvoir temporel et pouvoir spirituel, montée de la science, de la démocratie et de la laïcité. Le rôle de l'Église a été modifié suite à l'autonomie croissante du pouvoir et aux progrès de la science, d'où des conflits (ainsi, au moment où Darwin développe sa théorie sur l'évolution naturelle). Le XIX^e siècle voit un durcissement de la séparation entre Église et État en raison de l'apparition de nouvelles valeurs sociales. Au XX^e siècle, l'évolution des mœurs contribue à faire perdre aux Églises leur influence, et la pratique de la foi se limite de plus en plus à la sphère privée. Les vocations chutent et l'Église catholique connaît des débats internes (ainsi, sur le célibat des prêtres).

Pour répondre aux évolutions récentes des sociétés, des institutions religieuses recourent à la « sécularisation interne ». Des « vérités évangéliques » sont traduites dans une « théologie nouvelle » qui permet une nouvelle évangélisation. L'incapacité du politique à répondre aux bouleversements sociaux, économiques et techniques permet aux Églises de regagner la confiance des fidèles. Il y a donc un déclin, relatif, des religions en tant que telles.

Les nouveaux mouvements religieux

Les « nouveaux mouvements religieux » sont apparus aux États-Unis au cours des années soixante-dix. Ces mouvements sont à la fois l'expression d'une nouvelle conscience et le fruit de la crise de la modernité. S'ils intègrent des

valeurs intrinsèques de la modernité (ouverture à divers systèmes de pensée), ils comptent dans le même temps très souvent une dimension de protestation anti-moderne. En effet, de plus en plus de personnes éprouvent le sentiment d'une certaine contradiction entre leur situation réelle et la foi dans les idéaux du progrès.

Si la religion institutionnalisée est en crise, ces récents courants spirituels sont la preuve du besoin pour les hommes de croire et de donner un sens à la vie ; nombre de nouveaux mouvements religieux profitent en effet du désarroi ressenti par une certaine partie de la population face aux questions nouvelles posées par les développements de la science. Certes, les nouveaux mouvements religieux sont très divers, mais ils peuvent tout de même être classés en quatre types : accroissement du nombre d'églises protestantes et pentecôtistes, engouement pour les religions orientales, développement de mouvements prônant la mise en valeur du « potentiel humain », création de sectes et de cultes autoritaires centrés sur la personnalité d'un *leader* charismatique.

Le retour du religieux

La séparation de la religion et de la politique n'est pas la règle à l'échelle du globe. Les sociétés non occidentales connaissent une sécularisation moins avancée (islam, judaïsme). Les relations entre religion et politique perdurent, même si elles sont moins fortes qu'auparavant. Les religions continuent ainsi d'être des composantes de l'identité nationale (catholicisme en Irlande). Le « retour du religieux » est parfois encouragé par des partis politiques et des groupes religieux voulant garder une certaine influence. Dans quelques pays du Moyen-Orient, le rejet de l'État moderne s'accompagne d'un réveil « spirituel ».

Il y a une survivance accentuée du religieux, du besoin du sacré. Les relations entre religion et politique persistent même dans les sociétés sécularisées. Certains rites et certaines valeurs politiques proviennent ainsi de la pratique religieuse (célébration de grandes dates, droit à la liberté). Les Églises ont donc souvent changé de forme pour mieux correspondre aux attentes nouvelles des populations et pour servir les intérêts de l'État. Le « déclin des religions », symbolisé pour certains par la désinstitutionnalisation du religieux, est donc une notion à relativiser et n'indique pas une crise du sacré.

La liberté

À la fois expérience à l'échelle de l'individu et norme sociale source de droit, la liberté est généralement définie par le Larousse comme l'« état de ce qui ne subit pas de contrainte », une « possibilité d'agir sans contrainte ». Descartes la caractérise comme une aptitude, variable, à se déterminer. La liberté est donc à la fois un état et une intention. En ce sens, elle se rattache tant à la philosophie – avec des notions comme le libre-arbitre : « Fais ce que dois, advienne que pourra »⁽¹⁾ – qu'au politique, avec le libéralisme politique⁽²⁾. Devenue le socle même de la modernité occidentale avec l'émergence de l'individu comme sujet, elle trouve une pluralité de déclinaisons.

La liberté, clef de voûte métaphysique

Chaînon fondamental, sinon principal de la métaphysique, la liberté en tant que concept philosophique s'oppose aux déterminismes. L'absence totale de soumission produisant l'**autonomie du sujet**, la liberté caractérise une action qui devient l'objet d'une dialectique entre les notions de libre-arbitre et de déterminisme.

La dialectique liberté/déterminisme donne le jour à deux courants s'opposant autour de cette question de la liberté réelle ou supposée de l'individu et donc de la capacité de ce dernier à une transcendance qui passerait outre les déterminismes qui l'entravent. D'Épicure à Kant, en passant par Descartes, la liberté serait en la nature même de l'homme. La liberté devient un impératif moral. Face à ce courant, les tenants de l'incapacité de l'individu à aller à l'encontre des déterminismes nient toute liberté, même métaphysique. Nietzsche la pointe comme licencieuse car limitée à la seule obéissance au désir. À l'origine de ce questionnement demeuré sans réponse, se trouve l'unicité des représentations du monde (et donc des savoirs) apparue à l'aube même de la philosophie.

Au-delà de la métaphysique, en cherchant à s'affranchir des pesanteurs sociales et des contingences matérielles, l'individu s'affirme comme sujet. Ce faisant, il fait pénétrer la liberté dans le domaine du politique, dans la pensée (les Lumières) dans un premier temps puis de manière normative et effective (les révolutions américaines et françaises).

La liberté, marque de l'individualisme triomphant

Au sein du monde gréco-romain, étaient libres les seuls individus mâles appartenant à une cité. Cette liberté est éminemment politique et s'exprime à l'agora des

cités grecques et au forum romain. *De facto*, la liberté est liée à la citoyenneté et se définit négativement par rapport à l'état de servitude (les esclaves étant juridiquement des biens et les femmes d'éternelles mineures, par définition sous tutelle). La liberté est participation aux affaires de la Cité et inséparable d'un ordre politique, c'est la liberté-participation des Anciens. La démocratie athénienne et la république romaine échouent successivement à garantir la liberté politique. Jusque-là strictement publique et non individuelle, la liberté politique subit alors un repli qu'illustrent les stoïciens, tel Sénèque, qui privilégient alors la liberté intérieure.

C'est avec les Lumières qu'apparaît la liberté individuelle. Ainsi, dès le XVIII^e siècle, l'individu s'affirme comme sujet autonome défiant les normes sociétales et morales en vigueur, c'est ce qu'expriment les libertins dans une dimension épicurienne (Casanova et Sade) et sur le plan littéraire (Beaumarchais, *Le Mariage de Figaro*). La liberté devient marque d'humanité et vecteur de modernité : « *Renoncer à sa liberté, c'est renoncer [alors] à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs.* » (Rousseau, *Du contrat social*)

Dans son *Deuxième Discours* (1755), Rousseau considère que la liberté procède de l'égalité des hommes entre eux, cette dernière devant être garantie par la société grâce à un contrat social. En affirmant que « *les hommes naissent libres et égaux en droit* » (*Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, 1789) la Révolution française parachève l'articulation entre l'individu, devenu sujet autonome, et la liberté garantie par la société (les lois).

La liberté, des libertés

Ce faisant, cette vision contractualiste de la société porte en elle le ferment du libéralisme politique, qui aboutit, au XX^e siècle, à l'État de droit dont le fondement est le respect des libertés fondamentales. Devenue ainsi normative, la liberté pénètre le champ politico-social et devient plurielle dans ses déclinaisons, l'individu étant devenu sujet de droit.

Exigence des sociétés démocratiques, les **libertés publiques** régies par le législateur comprennent des **libertés individuelles** relatives à la conscience (liberté de culte), aux opinions, à l'expression, aux allées et venues ou à la jouissance de biens (droit de propriété) ainsi que des **libertés collectives** en rapport avec la possibilité de se réunir, de s'associer, de s'exprimer (liberté de la presse), de faire la grève ou de se syndiquer. La pluralité des libertés est devenue progressivement la marque des sociétés démocratiques modernes.

1. Devise des Lumières.

2. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 32, *Le libéralisme*.

3. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 23, *Rousseau, la citoyenneté*.

Histoire de la Chine, René Grousset (1885-1952)

Comment la Chine, qui aujourd'hui a tout « absorbé » et tout « sinisé », s'est-elle construite depuis trois mille ans ? Au-delà de l'histoire d'un empire, son histoire est celle d'une grande civilisation. L'historien René Grousset met l'accent sur la place importante qu'a occupée « le paysan sur sa terre » et reconsidère avec un regard européen les faits événementiels qui s'y rapportent et permettent de comparer cette civilisation à d'autres civilisations, car, dit-il, « si à eux seuls les événements ne font pas l'histoire, il n'est pas d'histoire sans événements, et, parfois même, ce sont les événements qui font l'histoire ».

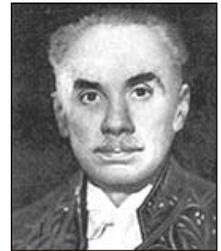
Peut-on dissocier l'histoire d'un empire de celle de sa civilisation sans trahir sa pensée, sa religion et son art ? Les Chinois, au fil des millénaires, ont entretenu des rapports étroits avec un grand nombre de peuples et de communautés religieuses : Huns, Turcs, Mongols, bouddhistes, musulmans et chrétiens ont contribué à faire la civilisation actuelle. À l'origine, des pionniers, comme ceux du Canada ou des États-Unis, sont partis à la conquête d'immenses territoires vierges et ont trouvé devant eux de pauvres populations semi-nomades. Il y a environ 7 000 ans, le long du fleuve Jaune, se sont constitués de nombreux villages peuplés d'agriculteurs. Dans les grandes plaines du Nord et du Centre, ils cultivent le millet et le blé, dans les plaines du Sud, le riz et le thé. Les premières traces écrites de leur histoire remontent à 3 000 ans. Deux périodes vont marquer l'histoire de cette civilisation.

La Chine archaïque (-2205 à -221) va connaître trois dynasties suivies de deux grandes périodes de guerre. La dynastie **Xia** laisse peu d'éléments écrits à l'histoire : une civilisation agricole, patriarcale et colonisatrice, qui sait construire en terre battue et marque ses fêtes par des danses et des chants rituels et pratique la divination sur écaille de tortue. La dynastie **Shang**, qui lui succède, révèle au contraire des inscriptions datées sur écaille de tortue et os, et représente la civilisation du bronze. Mais c'est la dynastie **Zhou** qui la première organise, sous l'autorité d'un roi, une société constituée de nobles, d'agriculteurs, d'artisans et d'éleveurs. Les Zhou font naître le confucianisme. Puis ils sont envahis de nomades du Nord, qui, étrangers à la culture chinoise,

vivent entre eux et constituent des États et des principautés qui préfigurent les provinces chinoises. Deux périodes de guerre vont destituer les Zhou. Celle des **Printemps et Automne**, puis celle des **Royaumes combattants**, qui remplacent les guerres féodales par les guerres d'annexions. La Chine archaïque disparaît au profit d'une Chine nouvelle, composée de nouveaux territoires et de nouvelles populations. Le Nord et le Sud entrent alors en conflit pour le reste de l'histoire. Comme le rappelle René Grousset, « *l'opposition permanente entre la Chine du Sud et la Chine du Nord doit toujours être présente à l'esprit, car on ne peut interpréter les fractures de l'Empire qu'en tenant compte des antagonismes entre la vieille Chine (originelle) et la Chine nouvelle (coloniale)* ».

La Chine impériale, qui succède à la Chine archaïque (-221 jusqu'à 1911) va connaître vingt-sept dynasties et vingt-neuf royaumes. La première, celle des Qin, n'est pas sans rappeler certaines périodes de l'histoire occidentale. Le prince Qin de Qi conquiert le royaume, se fait consacrer Premier empereur et ordonne la construction de la Grande Muraille qu'il étend jusqu'aux frontières nord-ouest sur plus de 2 000 km. Puis il établit un gouvernement bureaucratique centralisé qui survivra à tous les changements dynastiques. Il supprime tous les fiefs, toutes les principautés locales, et démantèle la noblesse. Il divise l'Empire en trente-six provinces et chacune d'elles en plusieurs préfectures. Il brûle tous les livres anciens et conserve les livres de médecine, de pharmacie et d'agriculture. Il persécute les confucéens, unifie l'écriture, et pourvoit le pays de frontières. Mais un soulèvement populaire viendra ébranler son pouvoir et laissera le pays dans l'anarchie. Un riche propriétaire de domaines agricoles lui succède et crée la dynastie des **Han**, qui rétablit la position chinoise en Asie centrale. L'ordre chinois est imposé aux nomades, la route de la soie est contrôlée, le commerce extérieur est florissant. Paysans et marchands répandent les idées et les manières chinoises chez les Barbares. Ceux-ci, à leur tour, font connaître le bouddhisme aux Chinois. La civilisation chinoise connaît alors une nouvelle phase d'épanouissement et de raffinement.

De nombreux autres exemples révèlent, dans les dynasties suivantes, combien la dimension économique et sociale d'un pays constitue une dimension fondamentale de son histoire.



René Grousset

1. Paru en 1942, *Histoire de la Chine* vient d'être réédité chez Albin Michel, L'Asiathèque, Balland, Desclée de Brouwer, Payot, Perrin, et Puf.

La mondialisation

La mondialisation prend ses racines au XV^e siècle. Elle comporte bien des dimensions : politique, économique, environnementale, sanitaire, etc. La différence la plus marquée entre la mondialisation du passé et celle d'aujourd'hui réside dans sa rapidité, sa visibilité et ses dilemmes. Si le vrai changement vient du développement exponentiel de la circulation des biens, des services, des personnes, des idées, de l'information... tendant à en accélérer le processus et à en façonner les réels enjeux, la mondialisation suscite toujours autant d'inquiétudes qu'elle est porteuse d'espoir. Vraisemblablement irréversible, la question n'est peut-être pas : comment ou doit-on s'y opposer ? mais : comment pouvons-nous en garder la maîtrise pour le bien de l'humanité ?

Tout au long de l'histoire de l'humanité, le désir d'améliorer et d'agrandir l'espace de vie a poussé les populations à se déplacer partout dans le monde avec leur bagage matériel et intellectuel. Les principaux moteurs de la mondialisation ont été les soldats, les marchands, les missionnaires et les aventuriers. Est-ce que cela a vraiment changé aujourd'hui ? Peut-être pas, car la soif de conquête, la recherche de la prospérité, le prosélytisme et l'élan de la curiosité animent toujours les hommes.

Le grand décloisonnement du monde a commencé dès la fin du X^e siècle en Europe par l'ouverture de routes commerciales. La route de la soie s'est développée entre le II^e et le XV^e siècle. La Chine lançait au début du XV^e siècle des expéditions vers l'Afrique beaucoup plus audacieuses que les expéditions de Christophe Colomb. Mais c'est à la Renaissance avec l'utilisation de la boussole et d'une navigation astronomique balbutiante que tombe la barrière psychologique du voyage sans retour conduisant au désenclavement maritime planétaire.

La mondialisation ne se réduit pas à l'économie et à de nouvelles formes d'organisations propres à rendre plus facilement disponible le capital (la société par actions apparaît au XVI^e siècle). Non moins importants allaient être les premiers mélanges des civilisations dus à la découverte de nouveaux mondes, à l'esclavage, à la circulation des plantes (épices) et des animaux. C'est le début de l'acculturation de populations entières soumises aux valeurs des chrétiens et de l'intégration dans la conscience des Européens de la radicale étrangeté de l'Autre (Montaigne écrivant sur les Cannibales). C'est aussi la disparition de millions d'indigènes à cause des guerres, de la diffusion des maladies et

de l'esclavage. Le désenclavement du monde, facilité par la naissance de l'imprimerie, est enfin intellectuel. La diversité du monde s'inventorie et les savoirs se discutent au sein des Académies et *via* les réseaux épistolaires. Le processus de mondialisation alors enclenché tend à s'accélérer avec le siècle des Lumières (diffusion de la presse, prise de conscience de l'héliocentrisme...) et au XIX^e siècle sous l'impulsion de la révolution industrielle. Mais la force la plus puissante qui a contribué à transmettre au travers des frontières les idées de démocratie et de respect des Droits de l'homme est la révolution de la technique de l'information débutant au milieu du XX^e siècle.

Il serait utopique de vouloir en faire un bilan. Si la mondialisation a créé des richesses sans précédent, les laissés-pour-compte ont été pareillement nombreux. Certains pays s'intègrent à l'économie mondiale plus rapidement que d'autres. Parmi ceux-ci, la croissance est plus forte, la pauvreté diminue, les Droits de l'homme progressent. Ce fut le cas voilà quarante ans pour les pays d'Asie de l'Est sous l'effet de politiques tournées vers l'extérieur. Dans les années 1970 et 1980, de nombreux pays d'Amérique latine et d'Afrique ont, contrairement à ceux d'Asie, poursuivi des politiques tournées vers l'intérieur, leur économie a stagné ou régressé, la pauvreté a augmenté et une forte inflation s'est pérennisée. Pour beaucoup d'entre eux, des événements défavorables ont aggravé leurs difficultés, surtout en Afrique, à cause de guerres tribales ou ethniques, des maladies (SIDA) et des famines.

En matière d'environnement, la révolution industrielle a laissé une lourde note et l'accélération de la croissance (Inde, Chine) ne sera pas non plus sans imposer son prix. De même, la réduction de la pauvreté dans le monde sans augmenter la pollution est un réel défi. D'autres sont à relever : respect des Droits de l'homme, maîtrise de l'immigration et des conflits, prévention des risques sanitaires (la transmission de la grippe aviaire à l'homme fait résonner la grippe espagnole rapportée de Canton par les soldats américains en 1918 – plus de 30 millions de morts), partage des ressources, sauvegarde de la biodiversité, etc.

L'interdépendance accrue des États éloigne certes le risque d'une nouvelle guerre mondiale, mais laisse place au développement du terrorisme, à toutes sortes de trafics et formes de traite.

La mondialisation interpelle notre conscience, car comme le disait Montesquieu : « *Aujourd'hui nous recevons trois éducations différentes ou contraires : celle de nos pères, celle de nos maîtres, celle du monde. Ce que nous dit la dernière renverse toutes les idées premières.* »

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

« Au temps pour moi » ou « autant pour moi » ?

Le débat reste entier quand il s'agit de la formule prononcée en cas d'erreur.

Il est impossible de savoir précisément quand et comment est apparue l'expression familière « *au temps pour moi* », issue du langage militaire, où « *au temps !* » se dit pour commander la reprise d'un mouvement depuis le début (« *au temps pour les crosses* ») ; « *au temps pour moi* » était également utilisé par le chef d'orchestre militaire lorsqu'il s'était trompé dans la reprise d'un mouvement (la musique reprenant alors au temps désigné par le chef d'orchestre).

Cette formule d'excuse d'un supérieur envers ses subordonnés (quelle que soit la nature de son autorité), lorsqu'il a commis une erreur et qu'il la reconnaît, est passée par la suite dans le langage usuel, tout en gardant l'idée de reprendre ou de reconsidérer les choses depuis leur début.

Il est à noter qu'il faut utiliser « *autant pour moi* » s'il est question d'une chose ou d'une quantité identique et non d'une erreur.

La plaisanterie ci-dessous souligne cette différence :

Le garçon de café : « *Pour Monsieur ?* »

Premier client : *Un demi.*

Le garçon : *Et pour Monsieur ?*

Second client : *Autant pour moi [un demi]... Euh... Au temps pour moi ! Un café. »*

L'origine de cette expression n'étant plus comprise, la graphie « autant pour moi » est courante aujourd'hui, comme ellipse de « c'est autant pour moi » et, si rien ne la justifie, elle n'est pas non plus infondée. La question n'est pas tranchée et il est fort probable qu'elle restera ainsi en suspens pendant encore quelques années...